Catégorie :

Moyens de comptage

Fiche retour d'expérience de projet : **Compteur énergie**

1. Contexte énergétique

Pour améliorer la performance énergétique d'un site industriel, il convient de connaître avec précision les dépenses énergétiques de ce dernier. Le comptage et le sous-comptage apparaissent comme des moyens permettant aux industriels d'avoir une visibilité globale sur les consommations énergétiques de leurs usines. L'objectif étant de réaliser des économies sur la facture d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La norme ISO 50001 va dans ce sens.

2. Principe du projet

Le projet de comptage permet d'avoir une meilleure cartographie des processus consommateurs et d'avoir un meilleur pilotage des installations. Avec les données de compteurs, des indicateurs peuvent être créés (seuils maximum ou minimum, kWh/atelier ou kWh/unité de production, m3/atelier) pour maitriser les consommations et se fixer des objectifs de réduction.

En manageant ces consommations grâce à un système de supervision ou bien un système divers, l'industriel devient proactif au niveau énergie. Pour la vapeur, la mise en place de compteurs avec suivi peut permettre la correction rapide de fuites, de purgeurs défectueux ou l'émergence de pistes d'amélioration au niveau production.

Pour un plan de comptage, 6 étapes sont à retenir :

- ÉTAPE 1 : Définir le contexte, les objectifs, les contraintes
- ÉTAPE 2 : Evaluer la situation initiale
- ÉTAPE 3 : Définir le plan d'action d'amélioration du système de mesurage
- ÉTAPE 4 : Mettre en place le système de mesurage
- ÉTAPE 5 : Exploiter les mesures
- ÉTAPE 6 : Maintenir le système de mesurage (maintenance trimestrielle par exemple)

3. Résultat et gains

Cout moyen d'un compteur énergie raccordé : 1650 – 2500 €

Cout de la mise en place d'un système de supervision et d'alerte : 15-25 k€

Gains possibles à moyen-terme : 5-10% sur la facture énergétique du site

ROI moyen sur un plan de comptage (si plan d'action derrière) : 4-5 ans

Aides possibles : ADEME et Agence de l'eau Seine-Normandie

Contact : *projet-sgi@itii-normandie.fr*